



ÉPITRE DE S. JUDE ¹.

(Vers 70.)

Auteur de l'Épître. — Son but. — Ses emprunts à S. Pierre et à des auteurs apocryphes.

893. — Quel est l'auteur et le but de cette dernière Épître

I. L'auteur de cette Épître est l'Apôtre S. Jude, qu'on appelait aussi Thaddée ou Lebbé ². Il se dit lui-même frère de Jacques, ce qu'il faut entendre de S. Jacques le Mineur, l'autre apôtre du même nom, frère de S. Jean, ayant subi le martyre depuis longtemps et étant alors beaucoup moins connu ³. S. Jude prend ce titre, plutôt que celui d'apôtre, soit parce qu'un autre apôtre ayant porté son nom, la qualité d'apôtre ne le désignerait pas d'une manière aussi précise, soit parce que sa parenté avec l'évêque de Jérusalem est de nature à le rendre plus cher aux Juifs convertis auxquels il paraît s'adresser ⁴. Cette Lettre a toujours fait

¹ En tête, vue de la mer Morte dont S. Jude trace l'image aux versets 5 et 6, et qui devait être connue des destinataires de l'Épître, aussi bien que de l'auteur. — ² *Cordatus*. S. Hieron., *In Matth.*, x, 4, *græce*. Les versets 17, 18, ne sont pas une raison de mettre en doute sa qualité d'Apôtre. Cf. *Héb.*, ii, 3; *II Pet.*, ii, 2. — ³ *Act.*, xii, 2; *Matth.*, xiii, 55; *Marc.*, vi, 3; *Luc.*, vi, 16. — ⁴ C'est ainsi qu'on l'appelait communément *Ιουδας Ιακώβου*. *Luc.*, vi, 16; *Act.*, i, 13. Non ille Iscariotes *Joan.*, xiv, 22. Quoique d'ordinaire on ajoutât au nom d'un homme celui de son père, on pouvait en certains cas préférer au nom du père celui d'un autre parent.

partie de la version italique. Elle est mentionnée dans le canon de Muratori, comme dans ceux des Conciles de Laodicée (363) et d'Hippone (393). On la trouve citée dès les premiers temps par Tertullien (200)¹, Clément d'Alexandrie (165-200)², Origène (186-255)³, S. Pamphile⁴, etc., et l'on ne la voit rejetée positivement nulle part. Néanmoins, ce qu'elle dit de la lutte de S. Michel contre Satan, 9, et de la prophétie d'Enoch, 14, excitait quelque défiance, de sorte qu'elle a été placée par Eusébe parmi les antilégomènes, et qu'on la compte aujourd'hui au nombre des deutérocanoniques⁵.

II. Le but de S. Jude, comme celui de S. Pierre, dans sa seconde Epître, est de prémunir les fidèles contre les séductions des Docteurs gnostiques. Il part de ce principe, que la foi a été livrée aux saints une fois pour toutes, 3, et que c'est pour s'en être écartés, 4-7, et pour avoir abandonné la société qui en fait profession, que les sectaires sont tombés dans des abîmes d'erreur, d'impiété et d'immoralité. En conséquence, il exhorte les fidèles à se souvenir des vérités qui leur ont été annoncées au commencement par les Apôtres, à s'édifier eux-mêmes sur le fondement de leur très sainte foi, à persévérer dans l'espérance et la charité, et à sauver tous ceux qu'ils pourront soustraire au feu de la vengeance divine, 19-23.

896. — Comment s'explique la ressemblance de l'Epître de S. Jude avec la seconde de S. Pierre?

Les coïncidences de ces deux Epîtres ne peuvent s'expliquer que par une imitation volontaire de la part de l'un ou de l'autre Apôtre⁶. Un certain nombre de commentateurs

¹ Tert., *de Cultu fœm.*, I, 3. — ² Clem. Alex., *Strom.*, III, 2 et *Pedag.*, III, 8. Euseb., *H.*, VI, 14. — ³ Orig., *In Matth.*, XIII, 26, et dans une dizaine d'endroits. — ⁴ *Apolog. pro Orig.* S. Ephrem rapporte l'Epître entière en syriaque. *Serm. cont. impudicos.* — ⁵ Euseb., *H.*, III, 25. Cf. II, 23; VII, 30; S. Hieron., *In Tit.*, I, 2. — ⁶ Cf. Jud., 6 et II Pet., II, 4; — Jud., 8 et II Pet., II, 12; — Jud., 11 et II Pet., II, 15; — Jud., 12 et II Pet., II, 17. Cf. Isai., II, 2-4 et Mic., IV, 1-3; Joel., III, 16-21 et Amos., I, 2 et IX, 11-15.

attribuent cette imitation à S. Pierre, en alléguant pour raison que, dans sa première Lettre, il a reproduit pareillement plusieurs pensées de S. Paul ¹. Néanmoins, la supposition contraire paraît plus vraisemblable. En effet : — 1° Il n'y a pas de parité entre les allusions que S. Pierre a pu faire dans sa première Epître à certains passages de saint Paul et un emprunt si littéral et si étendu, qui comprendrait la plus grande partie de l'Epître de S. Jude. — 2° S. Pierre n'avait pas d'intérêt à s'approprier la Lettre de S. Jude. S. Jude, au contraire, trouvait un avantage à citer S. Pierre : il ajoutait à sa considération et à son autorité personnelles celles du Prince des Apôtres et du chef de l'Eglise. — 3° L'Epître de S. Pierre paraît avoir été écrite la première. Elle parle au futur; elle prédit les hérésies qui vont bientôt paraître, II, 1-3 : celle de S. Jude parle au passé, elle donne les faits qu'elle décrit pour l'accomplissement des prophéties faites par les Apôtres. Par suite, S. Jude combat les sectaires avec plus de force et les caractérise d'une manière plus précise ². — 4° Le style de S. Jude est meilleur, plus soigné, plus soutenu. On y voit moins de répétitions. — 5° S. Jude paraît commenter et expliquer S. Pierre. Au verset 10, il développe et éclaircit ce que S. Pierre avait laissé dans l'ombre ³, et au verset 9, sa citation du livre de l'Assomption de Moïse semble avoir pour but de confirmer un fait qu'a avancé S. Pierre ⁴. L'Epître de S. Jude nous semblerait donc postérieure et d'une date assez rapprochée de la ruine de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, du reste, la ressemblance si visible qui existe entre ces deux Epîtres est une preuve de leur authenticité. On ne se fait pas faussaire pour le plaisir de transcrire, et l'on n'a pas d'intérêt à s'approprier ce qui est sans autorité.

897. — Peut-on dire que Jésus a tiré de l'Egypte le peuple d'Israël, 5?

Rien n'empêche de penser que S. Jude donne par avance

¹ Cf. I Pet., II, 13 et Rom., XII, 10; XIII, 1, etc. *Supra*, n. 869, 875.
— ² Jud., 4-17. Cf. II Pet., III, 1-3; Act., XX, 29; I Tim., IV, 1; II Tim., III, 1. — ³ II Pet., II, 14, 15. — ⁴ II Pet., II, 11.

au Verbe le nom qu'il a pris après son Incarnation ¹ : n'est-ce pas ce qu'a fait S. Paul dans sa première Epître aux Corinthiens ² et dans celle aux Hébreux ³? S. Jérôme a cru que Jésus était ici l'équivalent de Josué, mais c'est à tort. Il y a dans le grec *Κυριος* et non *Ιησους*. D'ailleurs, ce n'est pas Josué qui a tiré les Israélites des mains de Pharaon et qui a fait périr dans le désert ceux qui ont manqué de foi ⁴ : c'est le Verbe divin, agissant par lui-même ou par un Ange qui le représentait ⁵.

898. — Quel est le fait dont parle S. Jude au verset 9, et qu'il oppose aux faux docteurs?

Le fait rappelé par S. Jude est celui auquel S. Pierre a déjà fait allusion ⁶. Personne ne sait où repose le corps de Moïse ⁷. Dieu a fait en sorte que le lieu de sa sépulture restât caché, comme il a voulu plus tard que l'arche de l'alliance et les Tables de la loi se perdissent, de peur que le respect des Israélites pour ces objets sacrés ne les portât à quelques superstitions. Or, suivant Origène ⁸, on lisait dans un livre de l'*Assomption de Moïse* que le démon avait cherché à s'emparer de ce corps dans l'intention de l'offrir aux adorations des Juifs, et que S. Michel avait fait échouer son dessein, en invoquant contre lui le jugement de Dieu, sans prononcer aucune parole d'imprécation ni de colère. S. Jude, qui rappelle ce fait, aussi bien que S. Pierre, ajoute cette réflexion : « Tandis que l'esprit le plus élevé du ciel, lors même qu'il a pour adversaire l'être le plus dégradé, s'abstient de toute malédiction, comment est-il possible que des hommes qui se donnent pour chrétiens blasphèment, comme ils le font, l'Eglise et ses pasteurs ⁹ »

D'après une interprétation assez récente, suggérée par une pensée du vénérable Bède, S. Jude ferait ici allusion, non au livre dont parle Origène, mais à un passage du prophète

¹ Jud., 5. — ² I Cor., x, 19, 20. — ³ Heb., iv, 8. — ⁴ Num., xiv, 37. — ⁵ Heb., v, 5; xiii, 8. — ⁶ II Pet., ii, 11. — ⁷ Deut., xxxiv, 5, 6. — ⁸ Orig., de Princip., III, ii, 4. — ⁹ Cf. S. Thom., 2^a-2^m, q. 76, a. 4, ad 4.

Zacharie¹, qu'il faudrait prendre en un sens figuré. Le corps de Moïse ne serait autre chose que le peuple d'Israël dont Moïse était le chef², et Zacharie attribuerait au Seigneur, les paroles que son ange, Michel, nommé par S. Jude, aurait proférées en son nom. Mais cette interprétation paraît forcée et n'a pas de fondement dans la tradition.

899. — Un auteur inspiré a-t-il pu alléguer un tel fait sur le témoignage d'un écrit apocryphe?

Quelques docteurs pensent qu'en prenant ce fait comme exemple, afin d'en tirer une moralité ou un argument *ad hominem*, S. Pierre et S. Jude n'ont pas prétendu en certifier l'exactitude, ni lui attribuer plus de valeur qu'on ne lui en donnait communément. « Ils l'auront cité, disent-ils, comme un sentiment reçu, de la même manière que S. Paul cite à Tite le mot d'Epiménide, qu'il dit à Timothée les noms de Jannès et de Mambrés, que l'auteur des Proverbes cite les fourmis et semble leur attribuer la prévoyance. »

Mais ce sentiment paraît assez hasardé. A peu d'exceptions près, les auteurs catholiques regardent comme fondé en soi et réellement vrai tout ce qui est allégué par les écrivains inspirés, soit comme preuve, soit comme exemple, soit comme simple renseignement³. Ils ne voient rien d'inexact dans la citation de Salomon, ni dans celle de S. Paul⁴. Quant à celle de S. Jude, 9, les uns l'expliquent d'une manière, les autres d'une autre. Suivant les premiers, il y avait un fond de vérité dans le livre de l'*Assomption de Moïse*, et S. Jude, éclairé par le Saint-Esprit, a su en faire le discernement⁵. Suivant les autres, la citation ne serait pas empruntée à ce livre, elle viendrait de la tradition ou d'une révélation particulière, ou serait une allusion au prophète Zacharie⁶. Quant au livre de l'*Assomption de Moïse*, il n'aurait été composé qu'après la ruine de Jérusalem.

¹ Zach., III, 1, 2. — ² Cf. Eph., I, 23; IV, 12; Col., I, 24. — ³ *Supra*, n. 27; S. Hieron., *In Tit.*, I, 12. — ⁴ Prov., VI, 6; II Tim., III, 8; Tit., I, 12. Cf. A. T., n. 839. — ⁵ Cf. Deut., XXIV, 6. Invenitur et in apocryphis aliqua veritas. S. Aug., *de Civ. Dei*, XV, 23. L'Eglise a inséré au Bréviaire et au Missel quelques passages du IV^e livre d'Esdras. — ⁶ *Supra*, n. 898.

900. — S. Jude n'a-t-il pas fait aussi un emprunt au livre d'Enoch?

S. Jude ne fait pas mention du *livre* d'Enoch, 14, et ce qu'il dit de ce patriarche ne se lit pas, du moins en propres termes, dans ce qu'on a recouvré de ce livre, en Abyssinie, à la fin du dix-septième siècle ¹. Il est possible que l'Apôtre et l'auteur de cet écrit apocryphe aient puisé à une même source, comme il est possible que le livre soit postérieur à l'Épître et que la citation de S. Jude ait donné au faussaire l'idée de sa composition ².

Plusieurs commentateurs pensent que S. Jude a pu parler comme il a fait d'après le livre même de la Genèse, en prêtant la parole à Enoch, afin d'exprimer d'une manière plus vive, par une prosopopée, les sentiments de ce patriarche, le ministère qu'il a rempli et l'enseignement qui ressort de sa conduite ³. D'autres supposent qu'il n'a voulu faire en cet endroit, comme en parlant du corps de Moïse, qu'un argument *ad hominem*, à l'adresse des hérétiques qui admettaient l'inspiration de ces livres ⁴.



¹ *Annal. de phil. chrét.*, xvii, 161. — ² Communément on admet que le livre d'Enoch a été composé en Palestine au temps des Machabées au III^e siècle avant notre ère, mais il paraît avoir été notablement modifié depuis. Cf. Tert., *De idol.*, 4. Origène, *Cont. Cels.*, v, 54; S. Hier., *de vir. illust.*, A. T., n. 59. — ³ Cf. Heb., xi, 5, 7. — ⁴ *Supra*, n. 899. — ⁵ C'est au commencement du règne de Vespasien (70-79) que fut écrite l'Épître de S. Jude. La femme de l'empereur, Domitille, était païenne; mais on connaît deux chrétiennes de son nom et de sa famille, une vierge, cousine de Domitien, reléguée par lui dans l'île Pontia, et une autre, petite-fille de Vespasien, mariée à Flavius Clemens, son cousin, reléguée dans l'île Pandataria par l'empereur son oncle, après le martyre de son mari. C'est sous ses terres que fut creusée entre la voie Ardâtino et la voie d'Ostie, la catacombe à laquelle M. Rossi a restitué son nom.